

## Le Grand Conseil ne fait plus aucune confiance au personnel

Communiqué de presse  
17 novembre 2017

**Dans la longue série des actes de défiance des autorités fribourgeoises vis-à-vis de son personnel, le Grand Conseil a décidé ce matin de priver le personnel soignant de son droit de grève.**

Le canton n'en a toujours pas fini avec ses démons conservateurs. Alors que le Conseil d'Etat avait suivi les revendications du personnel soignant, en acceptant qu'il ait un droit de grève, le Grand Conseil a décidé ce matin de tout simplement biffer ce droit. Fribourg sera ainsi le seul canton de Suisse, avec le Valais, qui le leur nie.

Le Grand Conseil foule aux pieds le partenariat social. Il montre qu'il ne fait pas confiance à son personnel, qui souhaite pourtant tout simplement être traité comme celui des autres cantons. Les députés cèderaient-ils à la tentation de la provocation, en donnant encore une fois un message extrêmement néfaste au personnel des soins ?

Par les raccourcis idéologiques dont elle a le secret, la droite majoritaire du Grand Conseil s'attaque une fois de plus au personnel, qui travaille vraiment pour le canton, tandis que les députés s'éloignent tous les jours un peu plus

des préoccupations réelles de la population.

Le dossier de l'Hôpital Fribourgeois, qui est l'un des plus urgents pour notre canton, va encore souffrir de cette décision. Derrière les murs épais du Parlement, les députés ont-ils encore conscience que la santé de la population repose sur un personnel des soins motivé, qui se sent soutenu par ses autorités ? Le personnel soignant est le facteur clé du succès pour un Hôpital Fribourgeois dans lequel on ne peut déjà plus compter ni sur le Conseil d'administration, ni sur la Direction.

Les décisions du Grand Conseil sont tout simplement en train de provoquer une rupture entre la classe politique élue et le personnel. Tout cela ne laisse rien présager de bon... quand on pense que cette législature durera encore 4 ans.

Quelle suite donner à cette décision ? Nous devons analyser la pertinence de lancer un référendum ou d'engager une action devant les tribunaux, avec le risque, pour le Grand Conseil, de se voir une fois de plus désavoué par le Tribunal Fédéral, comme pour la LAT.

---

**Contact :** Bernard Fragnière

Président de la FEDE

079-707 18 39